



Parent d'enfant français en situation irrégulière

Par **saminour**, le **20/05/2010** à **13:01**

Bonjour,

Voici le contexte

Une personne de ma famille est arrivée en France de façon régulière avec un visa de touriste il y a 6 mois. Celui-ci est marié avec une femme née en France (possédant une carte de séjour valable 1 an) il y a 3 ans (ce mariage est reconnu en France); aussi il a eu un enfant né en France il y a un mois

Il est donc parent d'enfant français en situation irrégulière

Cette personne a fait une demande à la préfecture de titre de séjour de parent d'enfant français.

Durant l'attente de réponse de la préfecture peut-on l'expulser du territoire?
Peut-on lui refuser sa demande et l'accompagner d'une obligation de quitter le territoire français ?

Merci de vos réponses :)

Par **HICHAM94DZ**, le **27/05/2010** à **19:49**

BONJOUR . EST CE QUE VOTRE FEMME EST FRANCAISE ??? DE NAISSANCE ?? OU DE DECLARATION ?? OU QUOI ?? VEUILLEZ BIEN PRESISER . PEUT ETRE JE POURAIS VOUS REPONDRE . SLT

Par **saminouir**, le **29/05/2010** à **09:50**

bonjour,

sa femme est née en France mais elle a un titre de séjour en France. En effet, elle a vécu une grande partie de sa vie à l'étranger. Elle a entrepris les démarches pour une carte d'identité nationale.

Merci :)

Par **jeetendra**, le **29/05/2010** à **11:19**

Bonjour, pour que l'enfant né en France soit Français, l'un de ses parents doit être en possession de la nationalité Française, sinon l'enfant est étranger (à la nationalité de la personne qui l'a déclaré, l'a reconnu), cordialement.